



VILLE d'ETREPAGNY

Rue Maréchal Foch - BP 11
27150 ETREPAGNY
Tél. : 02 32 55 71 44
Fax. : 02 32 27 68 45
Mail : ecole@etrepagny.fr

**DEMANDE DE DEROGATION
D'INSCRIPTION SCOLAIRE D'ENFANTS
DOMICILIES HORS ETREPAGNY**

Commune de résidence :

Ecole souhaitée : Ecole maternelle Ecole primaire

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Niveau scolaire :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

 :

LIEU DE TRAVAIL DES PARENTS

Nom et adresse de l'employeur du père :

.....  Travail :

Nom et adresse de l'employeur de la mère :

.....  Travail :

MOTIF DE LA DEMANDE

- Absence d'un service d'accueil pré ou post scolaire dans la commune de résidence.
- Capacité d'accueil insuffisante dans la commune de résidence.
- Déménagement en cours d'année scolaire, date :
- Nourrice (nom et adresse) : fournir une attestation de la nourrice et un justificatif de son adresse :
.....
- Père et mère, personnel enseignant exerçant dans la commune d'accueil.
- Père ou mère, membre du personnel communal de la ville d'Etrépagny.
- Affectation par l'Inspection de l'Éducation Nationale (à préciser) :
.....
- Frère ou sœur scolarisé(e) dans l'école concernée (préciser nom, prénom, classe actuelle).
.....
- Autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus (joindre une lettre si nécessaire).
.....

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

- FAVORABLE ET PRENANT EN CHARGE LES FRAIS DE SCOLAIRITE pendant tout le cycle scolaire, soit :**

Maternelle : 992,00 €uros par élève pour l'année scolaire 2021-2022⁽¹⁾

Primaire : 606,00 €uros par élève pour l'année scolaire 2021-2022⁽¹⁾

- DEFAVORABLE**

Le :

Le Maire de la Commune de Résidence :
Cachet et Signature :

(1) Rayer la ligne non concernée par l'enfant

AVIS DU MAIRE D'ETREPAGNY

Dérogation : ACCORDEE REFUSEE

Etrépagny, le

Le Maire

Frédéric CAILLIET

Ce document n'est pas une inscription.

Après accord de la dérogation, il vous appartient d'effectuer les formalités de pré-inscription auprès du Service Scolaire de la ville d'Etrépagny.